

Les organisations d'entraide des aînés sont-elles une solution aux contraintes économiques ?

1. Prémices

La tentation du “ chacun pour soi ”

Dans le concert des variations sur le thème connu du “ chacun pour soi ”, on pourrait imaginer un nouveau couplet. “ Les vieux sont de plus en plus nombreux, ils coûtent très cher à la sécurité sociale, particulièrement aux assurances-maladie. La charge qu'ils représentent tend à devenir insupportable. Pourquoi ne pas les renvoyer à eux-mêmes et les prier de s'entraider. Ce serait tout ça de gagné... ” Et l'on voit défiler devant nos yeux l'image de la vallée des lépreux. Dans leur malheur, ces exclus se tendent une main que, dans le monde dit “ réel ”, personne n'avait voulu saisir.

L'évocation est simpliste, peut-être grossière, les pages nous manquent pour évoquer les multiples discours qui, à pas plus feutrés, défendent en quelque sorte cette thèse.

La vieillesse n'existe plus

Chacun de nous sait qu'il n'est plus possible de réfléchir et de travailler avec les représentations traditionnelles de la vieillesse. Même le seuil des 65 ans est une réalité en voie de disparition. C'est toute la définition des âges de la vie qui est remise en cause ; à la fois par l'allongement de l'espérance de vie et, par ailleurs, par les transformations du rapport au travail.

Deux mouvements marquent le présent et les temps qui viennent.

a) D'une part, on constate une augmentation massive du nombre des personnes potentiellement dépendantes, nous disons bien, “ potentiellement dépendantes ”, en matière de ressources financières et, bien sûr aussi, en matière de capacités de vivre le quotidien, lorsque le handicap ou la maladie frappent lourdement.

b) En même temps, cette évolution, cette conjonction de l'allongement de la durée de la vie et de la diminution globale du temps consacré au travail rémunéré libère des énergies sociales considérables. Liberté voulue ? Liberté forcée ? Ce n'est pas ici le lieu pour en débattre.

Il n'en reste pas moins que cette formidable capacité est là, en quelque sorte disponible, qu'en faisons-nous ? Qu'en ferons-nous ?

Face à des phénomènes de cette ampleur, il n'est plus possible de se réfugier dans la vieille approche d'une vieillesse “ à charge ” vivant en marge de la société. Cette nouvelle donne nous invite, nous contraint à redéfinir constamment les âges de la vie, concrètement à *redéfinir ce que l'on avait crû pouvoir appeler la vieillesse*. Finies les considérations réduisant la vieillesse au temps du déclin. La “ vieillesse-développement ” est déjà là et s'imposera sans doute avec de plus en plus de prégnance.

Terre de contrastes

Nous savons donc qu'il n'existe pas **une** vieillesse, mais **des** vieillesse. Prendre ce fait au sérieux, c'est aussi aborder le problème qui nous occupe ici d'une manière résolument *contrastée* en reconnaissant les différences d'options et de formes d'actions.

Dès lors que nous souhaitons apprécier la signification et l'importance sociale et économique de l'entraide, voire de l'engagement social des retraités, les disparités de revenu, de formation et de statut social, revêtent une importance capitale. Il en va de même de la situation différente des femmes et des hommes, des conditions d'insertion dans un cadre familial et un réseau social, comme, d'ailleurs, des contextes culturels ; de la ville à la campagne, du village à la banlieue.

Les aides au fil des jours

Pour apprécier les perspectives qui s'offrent à nos sociétés dans le domaine de l'entraide, il est essentiel de considérer l'ampleur et la force des échanges de services au sein des systèmes familiaux.

On a trop souvent affirmé, à la légère, que la famille renonce à prendre ses responsabilités et que les personnes âgées et très âgées risquent l'abandon. Il est vrai que les familles d'aujourd'hui sont souvent surchargées. La pression des tâches qu'elles doivent assumer au quotidien est lourde.

Néanmoins, la vitalité des prestations d'entraide qui se déploient en son sein est majeure et déterminante. Nombre d'études le démontrent et le démontreront. Je pense en particulier aux travaux réalisés sous l'impulsion de Jean Kellerhals, dont les résultats seront prochainement disponibles. Ce qu'il faut considérer, en revanche, c'est que dans le cadre de cet ensemble de prestations et de services qui s'échangent au fil des jours, des limites s'installent.

En effet, les changements de modes de vie entraînent de fortes *inégalités* au sein des retraités en ce qui concerne les prestations qu'ils peuvent attendre des réseaux familiaux. Si la majorité bénéficie d'un encadrement substantiel, trop nombreux sont celles et ceux qui connaissent la solitude, voire l'abandon.

Et au-delà de cette inégalité, il convient de souligner la *fragilité* de ces réseaux d'entraide familiale. Dans une société où les mobilités de toutes natures deviennent contraignantes, et lorsque les risques se multiplient, il arrive fréquemment qu'un événement, même mineur, vienne rendre inopérant un réseau qui fonctionnait convenablement.

Ces constats élémentaires renvoient à la nécessité de conduire des politiques de la vieillesse orientées vers la production d'une meilleure égalité des chances d'accès aux réseaux de soutien et d'initiatives qui pallient les difficultés ou les déficiences mineures et momentanées qui risquent d'entraîner l'écroulement d'un réseau de soutien familial.

2. Les retraités et l'entraide

Le fait que la retraite ne se réduise plus à une approche en termes de “ retraite-loisirs ”, mais s'oriente vers l'horizon de la “ retraite-active ” et de la “ retraite-développement ”, se fonde sur des observations qui montrent l'existence concrète de formes d'aide, d'entraide, d'activités bénévoles, de pratiques de solidarité, en quelque sorte c'est le champ des activités librement choisies et non rémunérées.

Mais quelles sont donc ces actions dans lesquelles les retraités s'engagent ? C'est une question très complexe, à laquelle il serait téméraire de prétendre apporter une réponse exhaustive, même en la limitant à l'énoncé des secteurs qu'elle couvre. Elle sont fréquemment invisibles.

Autre difficulté et non des moindres, elles ne s'expriment pas uniquement dans des organisations réservées aux retraités, mais, *et c'est heureux*, dans des structures ouvertes à d'autres générations.

On sait également que nombre de retraités apportent leur concours à de multiples organismes qui font la vie sociale, culturelle, voire assurent le fonctionnement des institutions politiques.

Quatre axes d'engagement

A titre indicatif et, bien sûr, sans prétendre à l'exhaustivité, relevons quelques domaines dans lesquels l'engagement des retraités se manifeste dans les pays qui nous entourent et même en Suisse.

Lutter contre l'exclusion et dynamiser les relations sociales

Pour contrer les processus d'exclusion dont sont victimes trop de groupes sociaux, on voit apparaître des initiatives prises par des groupements de retraités qui, dans le cadre d'activités dites "de terrain", visent à maintenir dans la vie sociale des personnes en difficultés, à aider certaines d'entre elles à s'insérer ou à se réinsérer dans la vie de travail et, d'une manière plus générale, à restaurer ou dynamiser le tissu des relations sociales.

L'aide aux demandeurs d'emplois

Dans les pays frappés par le chômage depuis de nombreuses années, nombreux sont les groupes de retraités qui, souvent à côté des professionnels, dans le cadre d'associations ou d'institutions légères et souples, se sont donné pour objectif d'aider les demandeurs d'emplois dans leurs recherches de débouchés professionnels. Dans certains cas, ces démarches s'inscrivent dans des projets de plus grande ampleur comportant, par exemple, la mise en place de recyclages ou de compléments de formation.

Coopérer aux actions d'éducation et de formation

La présence de plus en plus nombreuse de retraités et de personnes âgées dans le vaste champ des activités éducatives et de formation constitue un phénomène social nouveau, particulièrement significatif des évolutions culturelles qui affectent aujourd'hui cet âge de la vie.

Il peut s'agir d'activités visant à développer leurs propres savoirs ou savoir-faire, mais aussi de prestation qu'ils mettent au service d'autres générations et où ils jouent le rôle de tuteurs, de formateurs auxiliaires, voire de professeurs bénévoles.

Ainsi, les retraités tendent à prendre une place appréciée dans le champ de la formation au niveau de la scolarité primaire ou encore dans le cadre de la formation professionnelle.

Animer la vie culturelle et valoriser le patrimoine

Au-delà de la simple conservation des coutumes et des traditions, on voit apparaître nombre d'initiatives prises par des retraités ou des groupements de retraités en vue de participer à la valorisation du patrimoine culturel et à entretenir la mémoire collective.

3. Un modèle minoritaire, novateur et fragile

Ces quelques indications, présentées ici à titre d'exemple et qu'il nous est bien sûr impossible de quantifier dans l'état actuel de nos informations et de nos connaissances, manifestent l'émergence d'une conception de la retraite qui, par l'accent qu'elle met sur le rôle social des retraités et le plein exercice de leur citoyenneté, se démarque nettement des modèles de la "retraite-repos" ou de la "retraite-loisirs".

Il est également incontestable que l'apparition de ce modèle correspond à l'arrivée de générations beaucoup plus jeunes et bénéficiant de ressources matérielles plus confortables dans le vaste espace de la retraite considérablement et subitement élargi.

Il ne suffit cependant pas de constater ces faits, il faudra affronter les questions qu'ils posent.

Un modèle minoritaire

Ce n'est pas parce qu'un modèle nouveau émerge que les autres disparaissent pour autant. Nous assistons actuellement à la cohabitation de plusieurs modèles dans lesquels la retraite dite " d'utilité sociale " est loin d'être dans le peloton de tête, pour autant que l'on puisse en juger. Nous parlons ici de l'aspect quantitatif. En revanche, sur le plan symbolique, en tant que modèle culturel, il est fort probable que sa présence sociale soit plus marquée.

Un modèle novateur

Ce n'est d'ailleurs pas tant par le nombre de ses adeptes que ce modèle de la retraite d'utilité sociale est signifiant. C'est beaucoup plus par le caractère innovant des pratiques qu'on y découvre et des attentes qui s'y manifestent. Ce type d'actions tend à être socialement valorisé et permet aux retraités d'échapper aux étiquettes de " personnes inutiles " ou de " personnes à charge ". Par ailleurs, il est perçu par beaucoup comme un moyen de rester en forme dans la vie et de prévenir un vieillissement précoce.

Un modèle fragile

Les analyses et observations qui ont pu être réalisées jusqu'ici et qui concernent ces initiatives prises par les retraités mettent en évidence leur dynamisme mais, en même temps, leur fragilité. Anne-Marie Guillemard propose ce constat : là où il n'y a pas eu de réseaux de soutien local suffisant ou lorsqu'un certain nombre d'appuis viennent à manquer, ces actions s'arrêtent, disparaissent, quelle que soit la motivation des initiateurs.

En outre, la mise en œuvre de ces soutiens n'est pas aisée étant donné le peu de connaissances disponibles dans ce secteur et l'atomisation de l'information. L'intercommunication des expériences est fort limitée et ne permet guère la mise en place de politique de promotion de ces formes d'engagement.

A cela peuvent s'ajouter des risques de dérive. On connaît l'objection qui voit dans la promotion de ces initiatives une tentative de fabriquer un système de santé ou un système d'encadrement social à deux vitesses. *Les professionnels pour les nantis, les retraités bénévoles pour les autres.*

On connaît aussi un certain nombre d'expériences suspectes où la frontière entre " activité sociale " et " travail au noir " n'est pas toujours marquée avec précision.

Tout donne cependant à penser qu'à ces questions, présentes dans de nombreux esprits, correspondent, en fait, des risques mineurs le plus souvent épinglés par des personnes qui excellent à peindre le diable sur la muraille. D'ailleurs, il n'est pas exclu que nombre de ces activités initiées par des groupements de retraités se transforment en emplois rémunérés repris par des professionnels.

4. Et demain ?

D'abord, ne nous représentons pas le devenir des activités d'utilité sociale des retraités comme si le contexte auquel elles seront confrontées ne devait être que la prolongation, à quelques différences près, de celui d'aujourd'hui.

Si l'on peut émettre quelques prévisions relativement fiables dans l'ordre démographique, les hésitations sont plus nombreuses en ce qui concerne les données d'ordre économique, l'évolution de l'emploi et les modalités de passage à la retraite, comme d'ailleurs celles qui caractériseront son financement.

Nous sommes également dans l'incertitude en ce qui concerne les pratiques culturelles des retraités de demain. Bien qu'il semble que le modèle de la retraite *d'utilité sociale*, par ses aspects

les plus novateurs, corresponde à des conduites et à des aspirations qui ont tendance à se développer.

Que seront celles qui prévaudront au sein de la génération qui arrivera à l'âge de la cessation d'activité professionnelle à partir des premières années du prochain millénaire, c'est-à-dire la génération du " baby-boom " ? Il s'agit d'une génération qui aura passé sa jeunesse et la première partie de sa vie d'adulte dans le contexte des *Trente glorieuses*.

Elle aura connu une société de consommation où la croissance se maintenait à un niveau élevé, où le plein emploi était pratiquement réalisé, où la scolarisation était devenue massive. Mais, dans la deuxième partie de sa vie professionnelle, elle aura été marquée par une toute autre situation :

- émergence de problèmes d'emploi et de déroulement de carrière dans une société où la crise affecte non seulement l'économie, mais aussi le tissu social, le système de valeurs et les idéologies,
- repli sur la vie privée,
- mutations et plus grande instabilité de la vie familiale, etc.

Il est donc fort probable que ces futurs retraités seront aussi différents des retraités actuels que ceux-ci le sont de la génération précédente.

Par là même, ce nouveau modèle de la retraite d'utilité sociale ne sera sans doute par le dernier que nous allons voir émerger dans les années qui viennent.

5. Propositions

Un gisement de ressources d'innovations et de solidarités

Restons lucides et gardons-nous des visions idylliques du devenir des activités d'utilité sociale des retraités. Mais pourquoi sous-estimer les chances qu'elles représentent pour la société qui se forme sous nos yeux ?

Sans préjuger de ce que sera dans l'avenir la répartition des temps sociaux tout au long du cycle de vie, il y a toutes les chances pour que la part du temps libre y soit croissante, même si l'âge de la cessation définitive d'activité devait être quelque peu retardée.

Vraisemblablement, les initiatives pour donner sens à ce temps libre se multiplieront. Les énergies disponibles seront considérables et présenteront certainement les caractéristiques d'une solidité affirmée.

Un modèle d'action au coeur des problèmes de société

Ce mode de comportement est d'abord significatif pour l'ensemble des rapports au travail qui évoluent dans nos sociétés. En refusant d'être rejetés dans le monde des inactifs consommateurs de loisirs et en inventant une retraite d'utilité sociale, ces retraités créent à côté du travail rémunéré, un travail libre et bénévole qui échappe à la logique du travail marchand.

Ce faisant, ils mettent en cause la coupure classique entre travail et loisirs, sur laquelle repose la conception traditionnelle de la retraite. En revanche, ils ouvrent un espace nouveau à d'autres formes d'activités.

On peut même penser qu'ils contribuent à régénérer des valeurs de solidarité, aussi modestes que puissent paraître ces manifestations, à la marge des grandes institutions et du marché.

Il est probable également que ce mode d'activité porte le souci des relations intergénérationnelles et manifeste par là un certain refus de la spécialisation et de la ségrégation des âges, soulignant à contrario la nécessité d'une plus grande flexibilité des temps sociaux qui se succèdent tout au long de l'existence.

Des activités à soutenir sans les mettre sous tutelle

Nous avons déjà évoqué la fragilité de ces entreprises, elles ont donc besoin d'un soutien technique et pratique. La complexité des situations réelles engendre la nécessité de prendre un certain nombre d'initiatives, peut-être modestes, de soutien à leur mise en œuvre. S'il faut indiquer ici en quoi peut consister ce soutien, esquissons quelques propositions.

Pour une meilleure reconnaissance sociale

Une véritable reconnaissance sociale de ces actions s'impose. En effet, elles sont appelées à prendre de l'importance et à s'articuler à un vaste ensemble d'activités sociales de services. Elles seront partenaires :

- des pouvoirs publics,
- des institutions qu'ils ont mises en place,
- du secteur professionnel privé.

Dans ces conditions, les activités d'utilité sociale mises en œuvre par les retraités ne sauraient être considérées comme marginales.

Pour une sensibilisation précoce

L'éveil de l'intérêt pour les grands enjeux de la vie sociale et de la cité doit se faire à tous les âges de la vie. C'est loin en amont de l'âge de la cessation d'activité que se joue le mode de comportement adapté à la retraite. C'est dire l'importance que peuvent revêtir, dans le cadre de la vie professionnelle elle-même, les actions d'information et de sensibilisation aux tâches d'intérêt collectif. On devine qu'il s'agit d'un champ nouveau pour les pratiques d'information sociale et pour le secteur de ce que l'on désigne généralement sous le terme de *préparation à la retraite*.

Pour l'accès à la formation

Nombre de tâches assumées actuellement par les groupements de retraités n'impliquent évidemment pas la mise en place d'une formation spécifique. Les compétences déjà acquises sont solides et le savoir-faire est aiguisé. En revanche, on ne passe pas d'une activité à l'autre sans l'acquisition d'un certain nombre d'instruments particuliers, ne serait-ce qu'en raison de la complexité qui caractérise de plus en plus les secteurs de l'action sociale et sanitaire, ainsi que l'organisation de ces systèmes d'intervention sociale. Des mesures s'imposent qui doivent rendre possible l'exercice efficace et compétent de cette disponibilité manifestée par les retraités.

Pour un partage clair des tâches entre bénévoles et professionnels rémunérés

Le bénévolat conçu comme un passe-temps soumis aux fluctuations de la spontanéité est de plus en plus sévèrement mis en cause. D'ailleurs, les retraités le considèrent généralement comme une activité qui doit revêtir les qualités de sérieux, de régularité et de compétence d'un travail productif, tout en gardant le caractère d'une activité libre, non rémunérée et disposant d'une certaine souplesse.

Il convient donc d'établir des règles du jeu à la fois précises et réajustables tenant compte de la situation spécifique de tous les partenaires. Notons à ce propos qu'il ne faudrait pas que les milieux professionnels cèdent à la tentation d'une mise sous tutelle de ces disponibilités ou tentent d'imposer un style de fonctionnement administratif, voire bureaucratique, à des groupes qui s'inspirent d'une toute autre logique.

Favoriser l'accès de tous à ce type d'engagement social

Souvent, le désir de servir ne suffit pas, encore faut-il en avoir les moyens. Nous pensons ici à une question toute simple. Il ne faudrait pas qu'en raison de la modestie de leurs ressources financières, des groupes entiers de personnes soient exclus de l'engagement dans ces pratiques de services bénévoles.

Nous pensons, en particulier, aux questions d'assurances et de protection juridique de ces activités, ainsi qu'à la mise à disposition d'éléments d'infrastructure correspondant aux nécessités de l'action.

De nouvelles responsabilités pour les fonds de retraite

D'où viendront ces ressources ? Vraisemblablement, pour une bonne part, des retraités eux-mêmes qui savent prendre leurs responsabilités et dont la générosité s'est largement manifestée. Elles seront également mises à disposition par nombre d'institutions privées qui s'engagent dans ce champ nouveau de la pratique des solidarités sociales.

Mais elles devront aussi provenir des organismes chargés de la prévoyance-vieillesse. L'essentiel de l'activité de ces institutions consiste actuellement dans la gestion de transferts financiers. C'est leur fonction, c'est leur tâche essentielle, c'est incontestable. En revanche, leur responsabilité va sans doute au-delà de cette gestion des masses financières. Elle s'étend également, du moins nous le pensons, à la promotion d'un certain nombre de prestations plus qualitatives.

Pour le dire autrement, ces grandes institutions pourraient consacrer un pourcentage même minime de leurs fonds à la promotion de l'engagement social des retraités. Des sommes tout à fait modestes par rapport aux masses financières traitées par ces organismes sont de nature à permettre un développement dynamique et efficace de ces formes de solidarité. A terme, l'effet multiplicateur de ces stratégies peut être tout à fait significatif. Des initiatives de ce type ont déjà été prises à l'étranger, et ce mouvement s'amorce en Suisse. Faut-il préciser qu'il pourrait encore se développer...

6. En guise de conclusion

Revenons à la question qui posée au seuil de cette réflexion : les organisations d'entraide des aînés sont-elles une solution aux contraintes économiques ?

Non, dans la mesure où l'on croirait naïvement se désengager les responsabilités sociales par rapport aux retraités en les renvoyant à eux-mêmes.

Non, dans la mesure où l'on prétendrait leur fournir un traitement à part porteur de marginalisation et de tensions entre les générations.

Oui, si les acteurs sociaux d'aujourd'hui sont en mesure de reconnaître le potentiel que représente la volonté d'engagement social des retraités et des groupements qu'ils se donnent.

Oui, si l'on met en œuvre les conditions qui permettent à ces initiatives de prendre leur essor et de jouer un rôle qui tienne compte des aspirations des retraités.

Oui, si l'on sait dégager les modestes ressources nécessaires pour garantir un fonctionnement convenable de ces activités.

Oui, surtout, si tous les milieux professionnels de l'action sociale et sanitaire savent adapter leurs modalités d'action et leur style de coopération de telle manière que ces groupements de retraités soient considérés comme des partenaires réels et non pas des entités à coloniser.